



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 07/01/2022

GESTION DE L'EAU : LEVÉE DE L'INTERDICTION DE REMPLISSAGE DES RÉSERVES D'IRRIGATION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE- MARITIME

Au vu de l'état de la ressource en eau, notamment des nappes souterraines, faisant suite à l'arrêté du 3 novembre 2021, Nicolas Basselier, Préfet de la Charente-Maritime, a décidé de la mesure suivante :

Levée de l'interdiction des prélèvements d'eau en vue du remplissage ou du maintien à niveau des retenues et plans d'eau à usage d'irrigation sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime.

Prélèvements concernés :

Sont concernés les prélèvements à partir de forages en nappe souterraine et en cours d'eau.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)